

Image not found or type unknown



Prestation compensatoire- non paiement

Par **La Parisienne**, le **09/07/2014** à **15:51**

Bonjour,

J'ai obtenu un divorce en 2008 avec une prestation compensatoire de 75.000 euros. Mon ex mari m'a versé une partie de cette somme sur la vente d'un appartement en 2011. Mon avocat a demandé au juge de nommer un notaire pour se charger de la liquidation du régime matrimonial mais mon ex mari ne s'est pas présenté. Je réclame le solde de cette prestation à mon avocat mais il ne bouge pas et me dit que désormais le délai est dépassé et que nous devons repasser devant le juge. Est ce vrai et surtout la seule solution? N'y a-t-il pas moyen de faire une saisie sur les comptes de mon ex mari?

Merci de vos réponses.